

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la résolution du 3 novembre 2010 de MM. Pascal Holenweg, Gérard Deshusses, Thierry Piguet, Alexandre Wisard, M<sup>mes</sup> Andrienne Soutter, Isabelle Brunier, Corinne Goehner-Da Cruz, Véronique Paris, Vera Figurek et Salika Wenger: «Cette petite ville qui porte le monde»: pour une rue ou une place Georges-Haldas».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano.**

Cette résolution a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 22 novembre 2011. La commission s'est réunie le 5 novembre 2013, sous la présidence de M<sup>me</sup> Brigitte Studer. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie chaleureusement pour la qualité de son travail.

### **Rappel de la résolution**

Georges Haldas est décédé le 30 octobre dernier à l'âge de 93 ans. Poète, philosophe, théologien même, à sa manière, il était aussi ce chroniqueur qui dans Boulevard des Philosophes, Chroniques de la rue Saint-Ours ou La Légende de Genève, dessinait une Genève populaire dont, peu de temps avant sa mort, et comme pour s'excuser de l'avoir quittée, il disait qu'elle s'engloutissait dans le fric et l'apparence.

Genève? «J'y ai découvert le monde et elle est inscrite en moi telle qu'elle était il y a plus d'un demi-siècle. Je l'ai assimilée et les souvenirs de cette période de mon existence surgissent en moi comme s'ils dataient d'hier. Je ne suis pas nostalgique; d'ailleurs, pourquoi le serais-je puisque cette Genève-là vit dans mon être? C'est ma «ville intime», celle où cette splendide femme, dite de petite vertu, ceinte dans une robe bleu roi, avait rabroué d'un «Va donc, hé grossiste...!», un commerçant qui n'avait pu s'empêcher de lui avouer combien il la trouvait à son goût. Cela dit, j'apprécie aussi la Genève d'aujourd'hui, la «ville du dehors», celle qui bouge.»

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire en sorte qu'une rue ou une place de la ville soit nommée ou renommée rue ou place Georges-Haldas.

### **Séance du 5 novembre 2013**

*Audition de M. Pascal Holenweg, résolutionnaire*

M. Holenweg explique que la résolution propose de donner le nom de M. Georges Haldas à un espace public. Il rappelle que cet auteur, écrivain, édi-

teur et enseignant est mort en 2010 à Lausanne. Il invite les commissaires à lire ses textes qui évoquent Genève. Il estime que cet auteur mérite d'avoir une place ou une rue à son nom. Il précise que les auteurs de la résolution aimeraient que la proposition soit faite à la Commission cantonale de la nomenclature, et attire l'attention sur le fait que la résolution utilise le terme «renommer», ce qui s'inscrit à l'opposé d'une résolution précédente. Il suggère un amendement.

### *Questions des commissaires*

Il y aurait certainement d'autres personnes qui mériteraient cet honneur comme M. Michel Viala remarque un commissaire. M. Holenweg répond par l'affirmative, cependant il faut un délai de trois ans après le décès de la personne.

Un commissaire propose un amendement à cette résolution en suggérant de renommer le Stade la Praille, George Halda. L'auditionné rétorque que le stade a une durée de vie limitée. Il suggère alors de supprimer «ou renommée» dans la résolution.

### *Discussion et vote*

En réponse à une proposition d'inviter M. Pagani pour mieux comprendre comment les rues sont nommées, un commissaire répond que les communes ne peuvent faire que des recommandations, vu qu'il y a un règlement cantonal à ce sujet. La Commission cantonale de nomenclature, pour sa part, est composée de plusieurs fonctionnaires cantonaux, d'un historien, d'un représentant des archives et d'un représentant de l'Association des communes genevoises.

Au lieu d'auditionner M. Kanaan à propos des personnalités potentielles pour cet honneur, la proposition de lui envoyer un courrier est retenue.

Le vote immédiat de la résolution est approuvé à l'unanimité des commissaires présents (1 DC, 2 MCG, 3 LR, 1 UDC, 2 EàG, 3 S, 2 Ve).

La suppression de «ou renommée» est approuvée à l'unanimité des commissaires présents (1 DC, 2 MCG, 3 LR, 1 UDC, 2 EàG, 3 S, 2 Ve).

La résolution R-140 ainsi amendée est acceptée par 12 oui (2 Ve, 1 DC, 3 S, 1 EàG, 3 LR, 1 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (1 MCG, 1 EàG).

## **RÉSOLUTION AMENDÉE**

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire en sorte qu'une rue ou une place de la ville soit nommée rue ou place Georges-Aldas.